PRÉFÈTE
DE LA SAVOIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Chambéry, le 2 novembre 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécheresse en Savoie : un allègement progressif des mesures de restriction des usages de l'eau

Les épisodes pluvieux survenus début et mi-octobre ont permis une amélioration de la situation hydrologique en Savoie, avec toutefois un contraste marqué entre l'ouest et l'est du département. De plus, cette phase d'amélioration est loin de compenser les mois de sécheresse précédents, il est donc encore trop tôt pour parler d'un retour à la normale. Dans ce contexte, les restrictions des usages de l'eau, prolongées par l'arrêté du 25 septembre, sont allégées, sans être totalement levées.

Les précipitations, principalement concentrées à l'ouest de la Savoie, ont entraîné une hausse importante des débits des cours d'eau et amorcé la recharge en eau des sols et de certaines ressources souterraines. Les pluies ont été plus faibles dans les secteurs montagneux de l'est du département, à l'exception du bassin versant de l'Arly, limitant l'amélioration de l'état des ressources en eau d'altitude. De même, les grandes nappes souterraines de fond de vallée, comme la nappe de l'Isère, dont le renouvellement est lent, ont assez peu réagi suite aux précipitations.

Si l'amélioration n'est que partielle, c'est parce que ces précipitations interviennent après plusieurs mois de sécheresse intense, dont un mois de septembre remarquable. Selon le bilan climatique de Météo-France, septembre 2026 se classe au deuxième rang des mois de septembre les plus chauds depuis le début des mesures en 1900. Il figure également parmi les mois de septembre les plus secs, avec un déficit pluviométrique dépassant 60 % en Savoie. Les conséquences de cette sécheresse prolongée restent particulièrement visibles sur les ressources en eaux souterraines, qui ont accumulé d'importants déficits. Après avoir poursuivi leur baisse jusqu'à la mi-octobre, se rapprochant des niveaux records de 2022 ou 2023, les niveaux des grandes nappes commencent seulement à se stabiliser. De même, l'humidité des sols, après avoir atteint des niveaux historiquement bas fin septembre et début octobre, remonte significativement, mais reste faible pour la saison sur l'est du département.

À cela s'ajoute l'absence de précipitations significatives prévue au cours des dix prochains jours. À court terme, la recharge des nappes phréatiques devrait donc ralentir, voire s'arrêter, et les cours d'eau devraient voir leurs débits repartir à la baisse. Le retour à la normale, qui s'annonce déjà long, pourrait ainsi être davantage retardé.

C'est pourquoi la préfecture acte l'allégement progressif des mesures de restriction des usages de l'eau, en particulier sur l'ouest du département.

Situation sécheresse de la Savoie d'après l'arrêté de limitation des usages de l'eau en vigueur

PRÉFÈTE DE LA SAVOIE
Liberté
Égalité
Fraternité



Des mesures de gestion et limitation des usages pour préserver la ressource en eau

Les mesures de restriction sont définies dans l'arrêté-cadre sécheresse départemental en date du 7 juin 2023. Elles sont reprises dans l'arrêté préfectoral en vigueur. Les principales mesures à respecter sont reproduites dans l'infographie ci-après et s'appliquent quelle que soit la ressource (eau potable, puits, forage, source privée), à l'exception des eaux de récupération de pluie.

L'arrêté préfectoral nouvellement signé est valable jusqu'au 20 novembre 2026, sauf amélioration pérenne de la situation d'ici là. L**a Préfète de la Savoie appelle chacune et chacun à poursuivre les efforts pour une gestion économe de l'eau en cette période automnale charnière pour le début de la recharge des ressources.**

Ressources

Pour plus d'informations sur la gestion de la sécheresse en Savoie et le suivi de la situation, vous pouvez consulter :

- le site national de référence VigiEau
- le site internet des services de l'État en Savoie

PRÉFÈTE
DE LA SAVOIE
Liberté
Égalité
Fraternité

SÉCHERESSE : PRINCIPALES MESURES À RESPECTER POUR LES PARTICULIERS ET LES COLLECTIVITÉS

	VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCÉE	CRISE
Arrosage des pelouses, massifs fleuris, espaces verts	⚠	⛔ entre 8h et 20h	⛔	⛔
Arrosage des terrains de sport	⚠	⛔ entre 8h et 20h	⛔ entre 8h et 20h	⛔
Arrosage des potagers	⚠	⛔ entre 8h et 20h	⛔ entre 8h et 20h	⛔ entre 8h et 20h
Prélèvement à usage domestique dans les cours d'eau et nappes	⚠	⛔	⛔	⛔
Lavage de véhicules	⚠	⛔ hors stations profesionnelles	⛔ hors stations profesionnelles	⛔
Laver les façades, toitures et voiries	⚠	⛔	⛔	⛔
Remplir les piscines privées	⚠	⛔ hors 1er remplissage et mise à niveau	⛔ hors 1er remplissage et mise à niveau	⛔
Fonctionnement des fontaines à circuit ouvert	⚠	⛔	⛔	⛔

Des mesures de restriction spécifiques s'appliquent également aux entreprises et aux agriculteurs. Retrouvez le détail par profil d'usager sur

https://bit.ly/GestionSecheresse-Savoie



Chaque geste compte

Restrictions d'eau ?
Restez informé sur
VIGIEAU.GOUV.FR

Préfecture de la Savoie
Service de la communication interministérielle
Mail : pref-presse@savoie.gouv.fr

Château des Ducs de Savoie – BP 1801
73018 Chambéry Cedex